

Délibération n° 2025 – V – 004

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de coopération SYMBHI-RTM pour la gestion des ouvrages et des risques naturels liés aux torrents

Le vingt et un juillet deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le 11 juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi. Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	/
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	/
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

Autres personnes présentes : Pour le SYMBHI : Pierre Verry, Daniel Verdeil, Claire Godayer, Mathieu Grenier, Aurélie Campoy, Cécile Albano. GAM : Nicolas Perrin

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération 2024-IV-005 en date du 20 juin 2024, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité la convention de coopération entre le SYMBHI et le RTM ainsi que la première programmation pour l'année 2024-2025 pour un montant de 145 600 €. Cette coopération fait suite à une première collaboration de 2021 à 2024, formalisée par une précédente convention.

Cette convention de coopération public-public, établie pour une durée de 3 ans permet de coordonner les actions des structures respectives compte tenu des intérêts communs et partagés de chacune sur la gestion des torrents situés en domanial et plus largement sur les bassins versants de montagne, ceci afin d'atteindre les objectifs de protection des biens et des personnes vis-à-vis des crues torrentielles du territoire de compétence du SYMBHI.

La coopération porte sur 6 thématiques principales, à savoir :

- La connaissance et l'échange de données ;
- La gestion et la gouvernance des torrents présentant une interface de gestion RTM-SYMBHI ;
- Les études méthodologiques ;
- L'assistance technique ;
- Recherche et innovation ;
- Coordination en situation d'urgence ou de crise.

A titre d'exemples, sont listées ci-après quelques actions illustrant la coopération des années passées pour certains des axes évoqués. En termes d'expertise, le RTM a finalisé cette année une étude de plan de gestion des matériaux solides sur le torrent du Bresson (UT Grésivaudan), dont la partie amont est en série domaniale. Par ailleurs, une mission d'AMO est en cours pour contribuer à la mise en œuvre du schéma de gestion des matériaux solide du Vénéon (UT Romanche), initiée en 2024 et reportée en 2025. De son côté, le SYMBHI a apporté des éléments opérationnels auprès d'agents ONF sur les modalités de gestion des espèces exotiques envahissantes lors de la mise en œuvre de travaux.

La programmation 2025-2026 annexée au présent rapport permet de poursuivre certaines actions lancées dans le cadre des programmations antérieures et propose également de nouvelles missions de coopération. Elle correspond à un effort financier de 192 050 €. On peut citer par ordre d'importance des coûts les actions suivantes :

- Conception et suivi des travaux sur les seuils du torrent de la Roize, suite aux préconisations de l'Etude de Danger déposée ;
- Poursuite du suivi des travaux de confortement des seuils de Montfort, engagés en avril dernier ;
- Lancement de l'élaboration de l'Avant-Projet de l'élargissement de la plage de dépôt de la Bâtie, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement du Bréda ;
- Engagement d'une collaboration avec le monde universitaire pour l'initiation d'un programme de recherche sur la prise en compte des effets du changement climatique sur les crues en région alpine.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 à la convention 2024-2027 par la programmation 2025-2026 et d'autoriser le Président à le signer.

Fait à Grenoble, le lundi 28 juillet 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk